



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
56

Séance du 30 juin 2026

Objet

EHPAD Les Charmilles

Approbation de la
proposition de l'État
Prévisionnel des Recettes
et des Dépenses (EPRD)
2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 18 juin 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Verpillot, Montagut, Monsieur Hairault, Mesdames Brault-Pitaut, Motte-Tchernia, Maës, Monsieur Vignaud, et Mesdames Salitra et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Elisabeth Gancel, pouvoir donné à Madame Adélaïde Montagut

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Tahir Thiam
Monsieur Jean Arnal

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

Nombre des membres du Conseil

En exercice	15
-------------	----

Présents	12
----------	----

Votants	13
---------	----

Vote

Pour	13
------	----

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

EHPAD LES CHARMILLES

APPROBATION DE LA PROPOSITION DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES (EPRD) 2026

L'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour 2026 est présenté avec une projection excédentaire à hauteur de 128 k€. Ce budget est présenté en respectant l'inscription sincère des dépenses projetées et des recettes connues en tenant compte de la dotation soins par l'État, la dotation dépendance présente au CPOM mais également en tenant compte des tarifs hébergement votés au titre de 2026.

DEPENSES		RECETTES	
	EPRD 2026		EPRD 2026
GROUPE 1	714 300.00	GROUPE 1	6 156 568.88
GROUPE 2	4 650 000.00	GROUPE 2	116 000.00
GROUPE 3	845 885.15	GROUPE3	65 773.00
TOTAL	6 210 185.15	TOTAL	6 338 341.88
Excédent projeté	128 156.73		

Le tableau de financement prévisionnel 2025 est arrêté pour :

- DÉPENSES : 306 000 €
- RECETTES : 81 000 €
- Capacité d'autofinancement : 327 398,88 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'EHPAD au titre de l'année 2026, tel que présenté.

ARRÊTE le tableau de financement, au titre de l'année 2026, tel que présenté.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS



La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS

